

Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> août 2016

**Projet de clause de conscience des pharmaciens :  
l'Ordre contre les droits des patients**

*Le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) dénonce le projet de l'Ordre des pharmaciens d'inscrire une clause de conscience à son code déontologie. Il mettrait en péril l'accès à la contraception, à l'interruption de grossesse ou la fin de vie digne.*

Bien que l'Ordre ait annoncé la suspension du projet grâce à la mobilisation, nous ne sommes pas dupes de ses intentions.

Car permettre de « *refuser d'effectuer un acte pharmaceutique susceptible d'attenter à la vie humaine* », c'est donner carte blanche aux pharmaciens opposés aux droits à l'IVG, à la contraception ou à la mort digne. Ils pourraient ainsi refuser les pilules contraceptives, abortives ou les sédatifs d'accompagnement de fin de vie.

Ce projet montre que ces droits humains acquis par les luttes sociales et féministes restent des progrès fragiles et menacés, y compris en France.

Plus globalement, le projet témoigne de la nocivité des ordres professionnels. Parce qu'ils sont obligatoires, ils s'arrogent le droit de représenter et réguler les professions, et tentent d'imposer une vision rétrograde de l'éthique.

Le SMG défend une autre vision de l'éthique, celle de l'émancipation qui offre à tous le droit de choisir son existence : choix d'avoir des enfants ou non, possibilité de choisir sa fin de vie, entre autres.

Nous restons vigilants et déterminés à combattre les Ordres qui attaquent les droits des citoyens.

**Contacts :**

Martine Lalande : 06 03 36 66 17

Guillaume Getz : 06 22 61 35 12

